

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Département communication et affaires publiques

Le : 14 février 2023

De : Laurent Fogliani, chef de département communications et affaires publiques

À : Contacts médias

## L'Etat octroie un prêt court-terme à la SLN pour faire face à sa situation critique

**L'Etat vient d'accorder à la SLN un prêt de 40 millions d'euros (4,8 milliards XPF) afin de lui permettre de faire face à ses échéances de trésorerie à court terme. Ce nouveau prêt constitue un soutien d'urgence permettant, conjointement avec l'application du plan de progrès d'urgence en cours mis en œuvre par l'entreprise, d'éloigner le risque de cessation des paiements.**

Afin de faire face aux différents revers subis par l'entreprise en 2022 et à sa situation structurellement déficitaire, des mesures de court terme et des orientations pour l'année 2023 ont été définies pour préserver la trésorerie de la SLN. Un plan de progrès d'urgence interne est en cours de mise en œuvre afin de réduire de manière drastique les coûts et de focaliser les efforts sur la production, première étape essentielle au sauvetage de l'entreprise.

La mise en œuvre du plan de progrès d'urgence ne permet pas à lui seul de résorber la situation critique de trésorerie de la SLN. Pour cette raison, l'Etat vient d'accorder un nouveau prêt à la SLN d'un montant de 40 millions d'euros. Ce prêt de court-terme ne permet pas de répondre aux enjeux structurels de l'entreprise, et ne couvre pas non plus de nouvelles défaillances de production ou un retournement soudain du marché. Par ailleurs, le prêt devra être remboursé en 2024, comme les précédents.

De son côté, le Groupe Eramet – actionnaire à hauteur de 56% de la SLN – continue de se tenir aux côtés de sa filiale et de ses employés. Dans ce cadre, l'autorisation de découvert existante entre le Groupe et ses filiales a été élargie pour donner à la SLN la flexibilité nécessaire pour piloter au mieux les fluctuations de sa liquidité.

Ce soutien financier d'urgence est complémentaire aux efforts exceptionnels définis par la SLN pour l'année 2023 et dont la réalisation a déjà commencé :

- Suspension des projets d'investissements, des contributions sociétales, des explorations, des études, des travaux de démantèlements ;
- Limitation des travaux de maintenance au strict nécessaire ;
- Efforts salariaux temporaires et maîtrise des frais de personnels ;
- Accélération de mesures structurelles : redimensionnement des organisations, renégociation des contrats de sous-traitance, renégociation des délais de paiement et réduction des stocks, vente d'actifs.

Dès lors que la crise de liquidité sera temporairement résolue grâce à la combinaison du prêt et des économies réalisées dans le cadre du plan de progrès d'urgence, la SLN compte rapidement trouver des réponses aux deux problèmes structurels de l'entreprise pour assurer sa solvabilité, à savoir la compétitivité de l'usine de Doniambo notamment via l'accès à une énergie compétitive et stable, et l'accès au domaine minier dans des conditions normales. Compte tenu de l'urgence pour l'ensemble des industriels du territoire, la SLN est mobilisée aux côtés de l'ensemble des parties prenantes impliquées pour contribuer à la définition d'une vision de long-terme sur l'avenir du nickel en Nouvelle-Calédonie.



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Contact médias :**

Laurent Fogliani - Tél. : 734 000 - laurent.fogliani@eramet-sln.com / com@eramet-sln.com

Pour en savoir plus sur la SLN et pour télécharger des images :

[www.sln.nc](http://www.sln.nc)

[SLN - Le Nickel | Facebook](#)

<https://www.linkedin.com/company/sln-le-nickel/>

